École de criminologie **Automne 2026**
Université de Montréal

Plan de cours
CRI 2410 Pénologie

Professeur :
Chloé Leclerc [redacted]
chloe.leclerc@umontreal.ca

Auxiliaire d'enseignement : charlotte.bouchet@umontreal.ca

Description du cours

Ce cours vise à connaître les fondements théoriques et juridiques de la peine; à réfléchir sur le système pénal et ses impacts; à connaitre le processus pénal de détermination de la peine, et finalement à analyser les différentes peines et leurs alternatives. Dans le cadre de ces connaissances il s'agit d'analyser plus globalement les tendances en politique pénale dans les sociétés occidentales contemporaines et plus particulièrement au Canada et aux E-U.

Objectifs du cours

- Connaitre les lois et les pratiques pénales à l'égard des délinquants adultes.
- Comprendre les principes fondamentaux et les discours théoriques autour des peines.
- Connaitre le processus de détermination des peines.
- Analyser le système pénal et réfléchir aux solutions de rechange à ce système.
- Réfléchir sur la place du système pénal dans les sociétés occidentales actuelles.

Approches pédagogiques

Ce cours s'inspire de la pédagogie ***active*** et ***inclusive*** et il est donné sous le principe de la ***classe inversée***. Chaque module du cours présente une formule similaire qui inclue : 1) des vidéos présentant une partie de la matière, 2) des ressources à consulter (article, livre, documentaire, conférence), 3) un retour sur la matière en classe et, 4) une discussion en sous-groupe ou en grand groupe. Pour chaque activité, des questions et des consignes détaillées sont données dans le document *plan de travail*.

S'inspirant des principes de la ***classe inversée***, «les classes se font à la maison, les devoirs en classe». La préparation au cours est primordiale au succès. Vous devez consulter les activités du module AVANT le cours de manière à pouvoir participer aux échanges, créer le savoir et contribuer à vos propres apprentissages.

Le cours s'inscrit également dans les grands principes de la ***pédagogie inclusive*** en offrant plusieurs formats d'apprentissage (vidéo, lecture, discussion) et d'évaluation et en privilégiant le plus possible l'autonomie dans le choix du moment et du format de leur apprentissage et de l'avancement de leurs travaux.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Trois modalités d'évaluation sont utilisées : 1) La participation à des discussions en sous-groupe (20%), 2) Des travaux d'équipe (2 fois 25%) et, 3) Un travail individuel (30%).

	Pondération (%)	Date de remise
Discussion d'équipe		
Module 2	20 (4* x 5%)	Après le cours
Module 3		Après le cours
Module 7		Après le cours
Module 8		Après le cours
Travail d'équipe		
Bloc 1	25	14 octobre
Bloc 2	25	25 novembre
Travail individuel		
Bloc 3	30	14 décembre

Un document ***Consignes pour les travaux*** détaille les consignes générales et spécifiques pour les trois travaux et la grille d'évaluation.

Pour s'assurer du bon déroulement du travail, les équipes sont invitées à rédiger un contrat d'équipe (envoyé à tous les membres en guise de signature) dans lequel ils inscrivent la division du travail (ce que chacun s'engage à faire) et les dates de remise des travaux. La personne qui ne respecte pas ses engagements peut se voir appliquer une pénalité de non-respect de contrat (10% par jour requis pour terminer le travail). Cette pénalité permet à l'équipe d'obtenir une ou deux journées supplémentaires (sans pénalité) pour revoir la partie remise en retard par la personne étudiante pénalisée. La personne qui n'a rien remis à son équipe le jour de la remise du travail et qui n'a pas communiqué avec elle pour convenir d'une nouvelle entente se voit automatiquement exclu de l'équipe. Si une équipe fait la démonstration qu'un membre n'a pas contribué au travail final, ce dernier est exclu de l'équipe et il a 5 jours pour rendre le travail de manière autonome (avec les pénalités qui s'appliquent, soit 30%).

Pour le bon déroulement des travaux, vous êtes invités à ne pas «couvrir» une personne qui ne participe ou ne contribue pas aux discussions d'équipe dès le départ. L'expérience montre que les choses vont rarement en s'améliorant dans ces cas-là. Profitez de ces premières occasions pour revoir vos façons de travailler pour que tout le monde puisse y trouver sa place et mettre l'effort nécessaire. Si vous êtes insatisfaits du travail d'un membre de votre équipe, vous êtes invités à faire une rencontre d'équipe pour en discuter. Si les problèmes sont importants, la professeure peut vous accompagner lors de la rencontre, mais il demeurera votre responsabilité de trouver une solution qui convienne à tous les membres.

Barème de notation

La note littérale finale s'inspire des barèmes ci-dessous, mais ce dernier peut être ajusté pour une meilleure distribution des notes. Cet ajustement ne sera appliqué que s'il est avantageux (par exemple, un A+ pourrait être donné à ceux qui ont 88%- au lieu du 90%).

Grille de conversion des pourcentages

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	< 50

Déroulement des cours

Chaque module comprend différentes activités qui sont détaillées dans le document ***Plan de travail***.

Vidéo interactive

La professeure présente, via des capsules vidéo, une partie de la matière du cours. Des questions sont intégrées aux capsules pour aider à intégrer la matière. Les questions ne comptent pas dans l'évaluation du cours. Les vidéos doivent être visionnés ***avant le cours*** pour faciliter l'intégration de la matière et alimenter les discussions en sous-groupe.

Ressources

Différents formats de ressources (article, livre, documentaire, conférence vidéo, etc.) portant sur des thématiques variées sont offerts. Il n'est pas utile de prendre en note toutes les conclusions des ressources, ces dernières doivent plutôt être mobilisées de manière efficace pour répondre aux questions des discussions ou du travail. Pour vous aider, une série de questions à garder en tête accompagne chacune des ressources. Vous n'avez pas à y répondre dans le détail, l'idée est plutôt de vous guider dans votre lecture, vous aider à rester actif et à sélectionner l'information plus pertinente. Pour certains cours, les ressources sont à partager entre les membres de l'équipe. Faites confiance à votre équipe et ne consultez pas toutes les ressources proposées (vous perdriez un temps précieux qui sera mieux investi ailleurs). Le document ***Plan de travail*** pourra vous aider à organiser le partage des ressources.

Dans plusieurs modules, vous trouverez sur Studium (dans la dernière section de la préparation au cours), une page qui présente des ressources complémentaires à la matière du cours. Il s'agit de ressources optionnelles, qui ne sont pas nécessaires au travail ou à la réussite du cours et qui servent uniquement à permettre aux curieux de s'informer sur des thématiques qui les intéressent plus particulièrement.

Une présentation en classe

Cette rencontre permet de présenter de la nouvelle matière, revenir sur les connaissances présentées dans les autres activités ou encore proposer des activités permettant l'intégration de la matière par le biais de sondage, discussion, etc. Une présentation power point accompagne chaque séance. Celle-ci est disponible avant la séance en format ppt pour faciliter la prise de note.

Discussion en sous-groupe

Certains des modules des blocs 1 et 2 se terminent par une discussion en sous-groupes dans laquelle vous êtes invités à répondre par écrit à un certain nombre de questions. Le travail (d'une page seulement) doit être rendu à la fin du cours. La correction sert surtout à assurer votre bonne compréhension de la matière et à vous aider à vous préparer à la rédaction du travail. Arriver préparé pour les discussions vous aidera à avancer votre travail chaque semaine.

Thématiques des cours

Bloc 1
Module 1. Introduction à la pénologie
Module 2. Fondements et objectifs de la peine*
Module 3. Les sources d'injustice dans le système pénal*
Module 4. Les principes d'encadrement de la peine
Séance de travail de groupe pour le Travail 1: plan détaillé du travail, organisation et répartition des sections*

Bloc 2
Module 5. La peine de mort
Module 6. La prison
Semaine de lecture
Module 7. La libération conditionnelle*
Module 8. Les alternatives à la prison*
Séance de travail de groupe pour le Travail 2*

Bloc 3
Module 9. Modèles de justice
Module 10. Avenir de la justice
Disponibilité pour rencontre individuelle

**Travail en équipe en classe*

Références obligatoires (certaines sont à partager entre les membres de l'équipe)

Jurisprudence

R c. Bissonnette, 2022 CSC 23

Balados

Ça s'explique (2020, 18 février). Comment fonctionnent les libérations conditionnelles ? Repéré à https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancer/455274/detenu-eustachio-gallese-quebec-ste-foy

Vidéos

Centre des Femmes de Laval (2017). *Femmes incarcérées: Tanguay, Leclerc et après?* Repéré à https://youtu.be/GMr5Hp5aGKU

Dow, D. R. (2012). Leçons apprises des détenus qui attendant d'être exécutés. Repéré à https://www.ted.com/talks/david_r_dow_lessons_from_death_row_inmates?language=fr

DuVernay, A. (réalisateur) (2006). *13th* [Film documentaire]. Netflix.

Stevenson, B. (2012). We need to talk about an injustice. Repéré à https://www.ted.com/talks/bryan_stevenson_we_need_to_talk_about_an_injustice?language=fr

Feige, D. (2016). Untouchable : America's Crusade Against Sex Offenders (2016) [Film documentaire](disponible avec vos identifiants UdeM -vous devez avoir installé le proxy)

Lindh, T., Stark, J. (réalisateur) (2017). *Breaking the cycle* [Film documentaire]. Yle. (aussi sur Netflix)

Malik, S (producteur/directeur). (2019). *Wronged* :Ashley Smith [Film documentaire]. Fifth Estate, CBC.

Ministère de la Justice du Canada (2017). Transformation du système de justice pénale : Surreprésentation des Autochtones – Jorgina. Repéré à https://www.youtube.com/watch?v=zldAu9qWj2A

Nouvelles Nationales d'APTN (2023). Waseskun: Les hommes autochtones en milieu carcéral, une histoire de guérison. Repéré à https://youtu.be/fgnE_Fc8XN4?si=dxYcY31DFXgcVHYn

Rapport

Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics [Commission Viens] (2019). Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : rapport final. **Chapitre 8** (p.311 à 356). Repéré à https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=97224

Mémoire de maitrise

Autixier, C. (2017). *Vivre en libération conditionnelle au Québec: une expérience entre contrôle et accomplissement personnel* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. **Chapitre 3 – Résultats**. Papyrus.https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18680/Autixier_Cateline_2016_memoire.pdf

Chapitre de livre

Campbell, M. E. et Cole, D. (2020). Sentencing and Parole for Persons Convicted of Murder. Dans D. Cole et J. Roberts (dir.), *Sentencing in Canada* (p. 183-199*).* Toronto, ON : Irvin Law.

Carbasse, J.-M. (2016). La peine de mort. Presses Universitaires de France. Chapitre V – La peine de mort aujourd'hui (p. 106-124).

Chanenson, S. L. et Arty, K. (2022). Unfinished Innovation : American Sentencing Guidelines. Dans E. Jeglic et C. Calkins (dir.), Handbook of Issues in Criminal Justice Reform in the United States. Springer.

Lachambre, S. (2013). **Chapitre 1 :** L'évolution des objectifs de la peine en droit canadien. Dans E., Jimenez et M. Vacheret (dir.), *La pénologie : réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Leclerc, C., Vacheret, M., Côté-Lussier, C., Noreau, P. (2020). Virage punitif au Canada : Élargissement du filet pénal et développement de pratiques d'évitement des nouvelles lois (371-394). In Denault, V. (ed.). *La science au service de la pratique : enquêtes, procès et justice. Cowansville, Canada: Éditions Yvon Blais.*

Maynard, R. (2018). **Chapitre 3 :** *NoirEs sous surveillance: Esclavage, répression, violence d'état au Canada*. Mémoire d'encrier.

Robert, D. (2013). **Chapitre 7** : Les délinquants dangereux. *Dans E.,* Jimenez & *M.* Vacheret (*dir.*), *La pénologie : réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Roberts, J. V. (2004). **Chapitre 8:** Making community custody sentences work. Dans *The virtual prison: Community custody and the evolution of imprisonment*. Cambridge, UK; Cambridge University Press.

Articles scientifiques

Audesse A. et Martel, J. (2020). L'architecture singulière du populisme penal. *Champ penal, 19*. https://doi.org/10.4000/champpenal.11931

Roberts, J. V. (2019). The Evolution of Sentencing Guidelines in Minnesota and England and Wales. *Crime and Justice*, *48*(1), 187-253.

Van Camp, T., & Wemmers, J. A. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, *44*(2), 171-198.

Références complémentaires

Les références suivantes sont complémentaires (non obligatoires) au cours

- Beccaria, C. (1764). *Des délits et des peines*. Paris : Flammarion, 1991.
- Centre International de Criminologie Comparée (2023). La justice réparatrice : la démystifier et s'en inspirer. Repéré à https://youtu.be/nCTfUBOIJjg?si=-ganQ-Z8Ra1kPS2h
- Commission canadienne sur la détermination de la peine (1987). *Réformer la sentence : une approche canadienne. Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine*. Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- Cusson, M. (1987). *Pourquoi punir?* Paris : Dalloz.
- Doob, A.N. (2012) Principled Sentencing, Politics, and Restraint in the Use of Imprisonment: Canada's Break with its History. *Champ Penal/Penal Field, IX.*
- Dadour, F. (2007). *De la détermination de la peine : principes et application*. Markham: LexisNexis.
- Dumont, H. (1993). *Pénologie: le droit canadien relatif aux peines et sentences*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1992). The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications. *Criminology,* 30(4), 449-474.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1994). *Actuarial Justice: the Emerging New Criminal Law. In The Futures of Criminology* (Nelken, ed). London: Thousand Oaks, Sage, 173-201.
- Forst, B. (2004). *Errors of justice: Nature, sources and remedies*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Foucault, M. (1975*). Surveiller et punir.* Paris : Gallimard.
- Garland, D. (2001). *The Culture of Control: Crime and social Order in Contemporary Society.* Chicago: University of Chicago Press.
- McCormick, K.R., Visano, L.A. (1992). *Canadian Penology : advanced Perspectives and Research.* Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Mahon, M. (1990). Net-Widening - Vagaries in the Use of a Concept. *British Journal of Criminology, 30* (2), 121-149.
- Mary, Ph. (2001). Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe? *Déviance et société, 25 (1), 33-51.*
- May, D.C., Wood, P.B., Mooney, J.L., Minor, K.I. (2005). Predicting Offender-Generated Exchange Rates: Implications for a Theory of Sentence Severity. *Crime & Delinquency*, 51 (3), 373-399.
- Moore, M. (réalisateur) (2015). Where to invade next (partie sur la prison). [Film documentaire]. Dog Eat Dog Film.
- Nuffield, J. (1982). *La libération conditionnelle au Canada. Recherches en vue d'une normalisation des décisions.* Ottawa : ministère des Approvisionnements et services.
- Quinsey, V. L. (1984). Politique institutionnelle de libération : identification des individus dangereux. Une revue de littérature. *Criminologie,* 17 (2), 53-78
- Quirion, B.,Vacheret, M. (2010*). Les mesures pénales pour adulte. In M. LeBlanc et M. Cusson (éds), Traité de criminologie empirique (315-336*). Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada. *Déviance et Société,* 36, (3), 339-355.
- Robert, D. (2001). Transformations récentes de la législation fédérale sur la mise en liberté sous condition au Canada. Une lecture à la lumière des écrits sur la notion de risque. *Criminologie*, 34 (1), 73-99.
- Sprott, J.B., Webster, C.M., Doob, A.N. (2013). Punishment Severity and Confidence in the Criminal Justice System. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice,* 55 (2), 278-292.

- Steffensmeir, D., Ulmer, J. Kramer, J. (1998). The interaction of race, gender, and age in criminal sentencing: The punishment cost of being young, black, and male. *Criminology,* 36 (4), 763-798.
- Tonry, M. (1998). Structuring Sentencing. *Crime and Justice, 10*, 267-337.
- Vacheret, M., Dozois, J., Lemire, G. (1998). Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque, *Déviance et société*, 22 (1), 37-50.
- Vanhamme, F., Beyens, K. (2007). La recherche en sentencing : un survol contextualisé. *Déviance et Société, 31* (2), 199-228.
- von Hirsch, A. (1990). Proportionality in the Philosophy of punishment: from "why Punish" to "how much ?". *Criminal Law Forum, 1*, 259-290.
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris : Raisons d'agir.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, la personne qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que la personne doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :
https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-

formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être fait via le formulaire approprié dans le centre étudiant. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants**. Le délai ne peut dépasser cinq jours**.

Justification d'une absence (article 9.9)

La personne étudiante doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que la personne étudiante doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/public/FAS/safire/Documents/Avis_absence_examen_form-19-28mai-2020.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute personne étudiante est invité à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Utilisation de l'intelligence artificielle généraltive (IAg)

Dans ce cours, les outils d'intelligence artificielle générative (IAG) peuvent être utilisés comme soutien à certaines étapes du travail. Ils peuvent notamment servir à :

- Organiser les idées et élaborer le plan d'un travail;
- Effectuer une révision linguistique;

- Vérifier la présentation des références et le respect des normes APA.

L'IAG doit toutefois demeurer un outil d'accompagnement. Le travail intellectuel, l'analyse et la rédaction doivent être réalisés par la personne étudiante. Ainsi, les travaux remis ne doivent en aucun cas :

- Reprendre des résumés ou des synthèses générés par une IAG à partir des textes ou des documents du cours;
- Contenir des passages rédigés par une IAG, même s'ils ont ensuite été légèrement reformulés;
- Présenter comme vérifiées des informations ou des références proposées par une IAG

La transparence est de mise. Pour chaque travail, la personne étudiante doit faire une déclaration de l'utilisation de l'IAG (voir consignes sur les travaux pour les détails) y compris lorsqu'elle n'a pas utilisé d'outil d'IAG. Elle doit également conserver les conversations ayant contribué à la réalisation du travail, puisqu'elles pourraient être demandées par la personne enseignante. Le site Web des bibliothèques fournit des indications à ce sujet.

La personne étudiante demeure entièrement responsable du contenu remis, notamment de l'exactitude des informations, de la qualité de l'argumentation, de l'authenticité des références et du respect des règles d'intégrité académique.